

Barème d'honoraires*

Actualisé au 20/02/2022

*Prix maximum par prestation

TRANSACTION

TVA en vigueur : 20%

Honoraires de négociation (Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir) Montant TTC à la charge du vendeur – Le barème est à appliquer par tranche cumulative				
Assiette	HT	TTC		
De 0 à 95 000 €	8,33 %	10 %		
De 95 001 € à 125 000 €	5,83 %	7,00 %		
125 001 € et au delà	5 %	6 %		
Avec un minimum de facturation de 4 000 €				

LOCATION

Honoraires de location* (Montant TTC identique pour chacune des parties, bailleur et locataire)				
*L'ensemble des honoraires est plafonné à un mois de loyer charges comprises	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux de sortie		
Zone non tendue	8€ttc/m²	3 € ttc/m²		
Zone tendue	10€ttc/m²	3 € ttc/m²		

Frais d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)	1%	du loyer annuel hors charges
Location stationnement (frais partagés entre chaque parties)	16 % T	TC du loyer annuel hors charges

GESTION LOCATIVE

Forfaits (Montant exprimé en % HT de l'encaissement)		
Service Initial	7,00%	
Service Confort	8,00%	
Service Privilège	9,00%	

DETAILS PRESTATIONS

Toutes les prestations spécifiques sont disponibles en agence, sur première demande Nous consulter